

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

SYndicat de DEveloppement Local (SYDEL) du Pays Coeur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe

34800 Clermont l'Hérault

Téléphone : 04.67.44.39.74

Fax : 04.67.44.38.97

E-Mail : contact@coeur-herault.fr

Statut : Syndicat mixte ouvert

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Réalisation des couches urbanisées 1996, 2009 et de l'occupation des sols 2015 - Réalisation des couches urbanisées 1996, 2009 et de l'occupation des sols 2015

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Autres services administratifs et publics

Lieu principal d'exécution :

SYDEL Pays Coeur d'Hérault

Code NUTS : FR813

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée de 3 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %
Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu de l'article 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics, compte exclure les candidatures se trouvant dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un

manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 2 ans.
- Titres d'études et professionnels exigées du prestataire de services ou du contractant lui-même

Présentation de candidature sous forme de DUME: L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Remise des prestations

Les candidats devront remettre les prestations suivantes :

L'état initial de l'environnement doit comprendre une étude de la consommation foncière au cours des 10 dernières années précédant l'approbation du SCoT. Cette consommation foncière passée sert de référence afin de justifier les objectifs chiffrés de limitation de la consommation foncière et de l'étalement urbain à l'horizon du SCoT.

Les analyses permettant d'aboutir à cette étude de la consommation foncière exige un certain niveau de précision pour être mise en oeuvre de façon satisfaisante. Les données actuellement disponibles sur le périmètre du SCoT PCH ne sont pas suffisantes.

Contenu de la mission:

Préciser les espaces urbanisés des couches 1996 et 2009

- Affiner le trait pour meilleure précision de la délimitation des espaces urbanisés

- toiler les couches 1996 et 2009 sur les espaces urbanisés
- Préciser la nomenclature des espaces urbanisés : niveau 3 afin d'avoir une distinction dans les espaces urbanisés du caractère Habitat / Équipement / Activité
- Créer la couche occupation du sol 2015
- Réaliser l'ensemble de la couche occupation du sol 2015 sur la base de la nomenclature 2009 et pour les espaces urbanisés sur la base du niveau de précision 3.
- Améliorer la nomenclature pour les espaces naturels et agricoles en s'appuyant entre autres sur des éléments fournis par le maître d'ouvrage (BD Topo)

La date limite de réception des prestations est le 01/11/2017 à 12:00. Les prestations décrites ci-avant devront être présentées dans les conditions suivantes :

Les documents et cartes devront permettre la superposition des couches d'information thématiques sur les mêmes fonds. Ils devront être reproductibles et compatibles avec les outils informatiques du maître d'ouvrage. Une réunion technique avec la cellule SIG du maître d'ouvrage et les services de l'Etat devra être fixée en début de mission pour valider d'un point de vue méthodologique et technique les attentes. Pour les secteurs et thématiques à enjeux, les données produites le seront sur la base de la BD Parcellaire ou à défaut de l'orthophotographie la plus récente et la plus précise.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : Réalisation des couches urbanisées 1996, 2009 et de l'occupation des sols 2015
La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/07/2017

Date limite de réception des offres : 20/07/2017 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Montpellier
6 Rue Pitot
34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 54 81 00

Adresse Internet (URL): <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>

Introduction des recours : 2 mois

Service pour renseignements sur recours

tribunal administratif De Montpellier- chambre n° 4 marchés publics
6, rue Pitot

34000 Montpellier FRANCE
fax : 04 67 54 81 56
Mél : greffe.ta-montpellier@juradm.fr
Adresse Internet (URL): <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>

Conditions de remise des candidatures

Il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Profil d'acheteur : <http://coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre technique :

SYndicat de DEveloppement Local (SYDEL) du Pays Coeur d'Hérault

Correspondant : Vincent SALIGNAC

Adresse : 18 avenue Raymond Lacombe

34800 Clermont l'Hérault

Tél : 0499914638

Mél : vincent.salignac@coeur-herault.fr